

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du jeudi 28 septembre 2023

Direction Générale des Services – N° 07.06.2023.86

Objet : Personnel communal – Rémunération des vacances – Fixation du montant – Approbation

Date de la convocation : 20 septembre 2023

Présidence : Frédéric MARCHE

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 26

PRESENTS :

M. Frédéric MARCHE, Mme Mélanie DELACOUR, M. Fabrice BERTHOU, Mmes Hawa HAMIDOU, Monique COLOMBOTTI, Sylvie OMONT, MM. Rosario TARSIA, Philippe LEFEBVRE, Yaya SARR, Mme Valérie HOULIER, MM. Frédéric LEBALLEUR, Stéphane FAUCHE, Mmes Corine PALMENTIER, Sandrine BALEM, M. Marc BOURREAU, Mmes Laëtitia LEFEBVRE, Evelyne LERICHE, Clélia DEM.

POUVOIRS :

Madame Fabienne TELLIEZ a donné pouvoir à Madame Mélanie DELACOUR.
Monsieur David BEAUCOUSIN a donné pouvoir à Monsieur Frédéric MARCHE.
Monsieur Rachid ARBI a donné pouvoir à Madame Hawa HAMIDOU.
Monsieur Jean-David HOUNKPATI a donné pouvoir à Madame Monique COLOMBOTTI.
Madame Coumba SALL a donné pouvoir à Monsieur Rosario TARSIA.
Monsieur Infali DABO a donné pouvoir à Madame Valérie HOULIER.
Madame Alexandra EMERY a donné pouvoir à Monsieur Philippe LEFEBVRE.
Monsieur Guy KIVATA a donné pouvoir à Monsieur Stéphane FAUCHE.

ABSENT :

Monsieur Ibrahim DEM.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie HOULIER

RAPPORTEUR : Frédéric MARCHE

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, notamment son article 1er.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Personnel Communal - Rémunération des vacances - fixation du montant - Approbation

Date de transmission de l'acte : 02/10/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 02/10/2023

Numéro de l'acte : 07-06-2023-86 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 076-217601780-20230928-07-06-2023-86-DE

Date de décision : 28/09/2023

Acte transmis par : Chahinaz FOUGHALI

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

- Le décret n°2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime général de sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public.

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité doit organiser au titre de l'année diverses activités comme :

- La distribution et l'affichage des différents supports de communication à destination de la population (flyers, guides, informations, magazine ...),
- La participation à des manifestations municipales.

Chaque activité entreprise constitue une tâche spécifique, discontinuée dans le temps et rémunérée à l'acte qui est, à ce titre, distincte d'un emploi de la collectivité.

Le Maire expose que certaines actions de la Ville nécessitent le recours de façon occasionnelle à des personnes pour mener à bien celle-ci.

Il appartient donc à l'organe délibérant de déterminer un taux de vacation pour chaque activité.

Monsieur le Maire propose de fixer le taux de vacation selon les modalités suivantes :

FORMULE PROPOSÉE	NOMBRE D'HEURES	BASE FORFAIT
Vacation horaire	1	11,52€
Forfait journée	7	-
Forfait demi-journée	3,5	-

Le Conseil Municipal, après délibération,

Et à l'unanimité des membres présents et représentés.

APPROUVE les modalités de rémunération susmentionnées.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

PRECISE que le taux horaire fixé sur la base du taux horaire du SMIC évoluera en tenant compte des revalorisations à intervenir.

AUTORISE Monsieur le Maire à avoir recours à des vacations à différentes périodes de l'année le nécessitant et à signer les actes d'engagement correspondants.

Pour copie conforme,
Cléon, le 28 septembre 2023
Le Maire,

Frédéric MARCHE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr

